

AU CISSS DE LAVAL, IL EST IMPORTANT D'ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX ENVERS SOI, LES AUTRES ET SON MILIEU DE VIE

Me respecter, c'est prendre soin de moi.

- ✓ Je m'assure d'être toujours propre
- ✓ Je m'habille selon la température et les activités
- ✓ Je m'alimente bien
- ✓ Je respecte ma bulle personnelle
- ✓ Je ne possède pas d'objets ou de matériel à caractère violent ou pornographique



Respecter les autres, c'est agir positivement avec les autres.

- ✓ Je respecte les autres comme ils sont (race, langue, religion, orientation sexuelle, etc.)
- ✓ Je respecte les opinions des autres
- ✓ Je demande avant de prendre les objets des autres
- ✓ Je fais attention aux biens des autres
- ✓ Je suis respectueux dans mes propos et mes gestes (aucune forme d'agression ne sera tolérée)
- ✓ Je respecte l'intimité des autres
- ✓ Je respecte la tranquillité des autres
- ✓ Je partage les objets, les lieux, les adultes qui sont à la disposition de tous



Respecter mon milieu de vie, c'est prendre soin de mon environnement.

- ✓ Je fais attention aux objets et meubles de mon milieu de vie
- ✓ J'utilise bien le matériel (sportif, culturel, scolaire ou autre)
- ✓ Je participe à l'entretien des objets et meubles de mon milieu de vie
- ✓ Je demande l'autorisation avant de prendre les objets ou le matériel qui appartient à mon milieu de vie



Respecter les rôles de chacun, car les adultes sont là pour m'aider à grandir. Pour ce faire, j'ai à ma disposition des activités qui sont animées par les éducateurs.

- ✓ Je participe activement aux différentes activités
- ✓ Je respecte les routines et règles de mon milieu de vie, au mieux de mes capacités
- ✓ Je respecte les décisions prises par les adultes dans mon milieu de vie

Je ne respecte pas ces règles ?

Si mon comportement est inacceptable face à moi-même, face aux autres ou face à mon milieu de vie, les intervenants peuvent appliquer une mesure éducative appelée « mesure disciplinaire ». Une mesure disciplinaire vise à ce que je grandisse bien.

Des exemples de mesures :

- ✓ Je m'excuse auprès des adultes ou auprès de mon groupe (réparation)
- ✓ Je dois remplacer un objet brisé ou rendre un service (réparation)
- ✓ Ma participation à des activités est arrêtée pour une période (privation)
- ✓ Je me fais confisquer temporairement un bien ou interdire l'utilisation pendant une période (confiscation)
- ✓ Je dois me retirer de mon groupe dans un autre local ou dans ma chambre (retrait)
- ✓ La mesure disciplinaire survient généralement après d'autres interventions d'aide ou de soutien afin que je me reprenne en main.

Lorsque moi ou mes parents ne sommes pas d'accord avec la mesure disciplinaire prise, nous pouvons exprimer notre point de vue avec respect auprès des éducateurs de mon unité, du chef d'unité ou du responsable des services de réadaptation. Si nous sommes insatisfaits, nous pouvons communiquer avec la commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de Laval ou la Commission des droits de la personne et de la protection des droits de la jeunesse.